

Le premier code dont l'histoire fasse mention est le *Code Grégorien*, ainsi nommé du nom du jurisconsulte, *Gregorius* ou *Gregorinus*, qui le publia l'an de J.-C. 272. Le code Théodosien, publié en 428, fut le premier qui ait été rédigé par l'ordre du prince. L'empereur Théodose chargea de ce travail huit jurisconsultes; il fut abrogé par le *Code Justinien*, publié en 529, et dont l'exécution avait été confiée au jurisconsulte Tribonien. Le code de Justinien, les *Institutes*, le *Digeste* ou les *Pandectes* et les *Novelles*, forment le corps des lois auxquelles était soumis le peuple romain. Elles furent adoptées aussi après la conquête des Gaules par ce peuple, dans plusieurs provinces, devenues plus tard provinces du royaume de France et elles y ont été en vigueur jusqu'à la publication du code civil français. Ces provinces étaient appelées *pays de droit écrit*, pour les distinguer de celles qui étaient régies par les coutumes et qu'on appelait *pays coutumier*. Mais même dans les pays de *coutume*, dans tout ce qui n'était point réglé par la coutume, les lois romaines étaient la base de la jurisprudence. La *Coutume de Paris* et les lois romaines ont été jusqu'à ce jour les bases de la jurisprudence du Bas-Canada. En 1759, c'est-à-dire sous le consulat, une commission, composée de MM. Portalis, Tronchet, Rigot de Préaménou et Malleville, fut nommée à l'effet de présenter un premier projet de code. Le premier travail de cette commission ne dura que quelques mois; les commissaires présentèrent un *canon* susceptible de servir de texte à toutes les discussions qui suivirent. Ce *canon* ou ce premier projet fut communiqué à la cour de cassation et à tous les tribunaux d'appel de la république. La commission, munie des remarques et critiques de ces divers corps judiciaires, modifia son projet et finit enfin par le présenter au conseil d'état où, le plus souvent sous la présidence de Bonaparte, il eut à subir une première épreuve. Du conseil d'état la loi était portée au tribunal, qui présentait ses observations; en cas de divergence d'opinion une conférence avait lieu entre des membres désignés par chacun de ces deux corps. Ces débats avaient lieu à huis-clos; et ce n'était qu'après avoir été ainsi élaboré que le gouvernement faisait présenter officiellement le projet au tribunal. Après avoir été rapporté par ce dernier corps il était enfin soumis au corps législatif qui, sans discussion, le convertissait en loi pour tout le territoire de la république.

A mesure qu'une partie notable du code se trouvait rédigée et votée, elle était aussitôt promulguée; la première partie fut décrétée le 3 mars 1803; 26 autres parties suivirent jusqu'au 17 septembre 1804, où elles parurent toutes en un seul corps. Le 3 septembre 1806, une nouvelle édition du code eut lieu: son but était de supprimer toutes les dénominations et expressions qui ne se trouvaient pas en harmonie avec le régime impérial qui commençait alors. Indépendamment du code civil, la France s'est donné successivement sept autres codes, code pénal, code d'instruction criminelle, etc. Le code civil ou code Napoléon, a servi de base au code Prussien, il est également le code suivi en Belgique, et tous les autres codes de l'Europe continentale sont encliqués sur lui. On a dit, avec raison, que Bonaparte, par la part active qu'il prit à sa formation, s'était fait une gloire aussi grande que celle de ses conquêtes. Nul genre de gloire ne lui a donc manqué: la gloire politique, par sa diplomatie; la gloire militaire, sur le champ de bataille; la gloire philosophique, si l'on peut s'exprimer ainsi, par le code, et la gloire littéraire, par ses proclamations et par le *Mémorial de Ste. Hélène*.

On attribue au présent empereur le désir de joindre à l'immense réputation qu'il s'est déjà faite, celle de général d'armée; et c'est ce que l'histoire trouve assez clairement M. Emile de Girardin, dans sa nouvelle brochure "*La Guerre*". Cette brochure est une réponse à celle qui a pour titre "*Napoléon III et l'Italie*". Cette dernière demandait une intervention qui créât dans la péninsule une confédération indépendante dont le Pape serait le chef constitutionnel, sans toutefois, autant qu'on peut le voir, laisser guères au chef de la chrétienté autre chose qu'un pouvoir purement nominal. Les brachures pléurent; et l'on semble même accorder à ce genre de publication une liberté qu'on refuse à la presse périodique et à la presse quotidienne. On vient de publier aussi "*La Foi des Traités*", brochure guerroyante, et "*Pourquoi la Guerre?*" brochure pacifique. L'auteur d'un de ces écrits dit que la diplomatie a beaucoup perdu de son prestige et que le temps n'est plus où l'on gouvernait le monde à coups de protocoles. A la bonne heure, alors qu'on le gouverne, si l'on veut, à coups de brochures; mais pas à coups de canon. La *Petite Recue* s'y oppose péremptoirement.

Et puis, si l'on avait encore la guerre, que ferait-on de toutes les phrases humanitaires qui ont été débitées, tant à propos de la construction du *Léviathan* qu'au sujet de la pose du télégraphe transatlantique? La *Petite Recue* n'est pas sûre de ne pas en avoir commis elle-même au sujet de ces deux grands triomphes... fort douteux jusqu'ici de la civilisation sur l'importer quoi. Le *Léviathan*, cependant, semble en chemin de racher sa réputation compromise, et, après avoir passé de mains en mains comme une simple chaloupe, il a enfin trouvé une compagnie qui va le lancer sur les mers. On l'attendra à Portland ce printemps. Puise-t-on ne pas l'y attendre toujours? Nous avons, nous nous en souvenons, pris fait et cause, dans le temps, pour le télégraphe électrique sous-marin, qui ne nous a tenu aucun compte de nos bonnes dispositions. Depuis ce temps il est resté muet comme les poissons. De nouveaux ingénieurs, si toutefois on doit ainsi les appeler, car il faudrait un nouveau nom pour cette spécialité, ont traversé l'Atlantique et ont fait force nouvelles expériences, qui n'ont donné à la compagnie aucune explication valable et encore moins de dividende. Jusqu'ici, tout ce que l'on a écrit sur le sujet se résume dans le mot du *Médecin malgré lui*... et voilà pourquoi votre fille est muette!

Que la civilisation moderne, d'ailleurs, réussisse ou ne réussisse point (sérieusement nous persistons à parier pour le succès... ne fat-ce que pour l'année 1900) qu'elle réussisse ou qu'elle ne réussisse point à mettre les deux hémisphères en communication de chaque instant au moyen du câble électrique, elle n'en poursuit pas moins la conquête du monde entier. L'Inde, la Chine, le Japon et la Cochinchine, pourront lutter encore longtemps contre le christianisme, qui les envahit; mais il est certain que l'heure de leur conversion a sonné et que leurs innombrables populations vont sortir de l'isolement où elles se sont maintenues jusqu'ici avec tant de soin.

La gloire qui revient à Lord Elgin de ces événements est telle, que deux hommes d'état viennent de se disputer, dans la chambre des lords, l'honneur de l'avoir nommé au gouvernement du Canada. Le dialogue suivant, entre Lord Derby et Lord Grey, est surtout intéressant pour ceux qui ont vu ici Lord Elgin lutter, dans des jours de malheur, contre des difficultés qui devaient, di-aient-on, l'écraser. Cette scène est surtout curieuse pour nous, qui l'avons vu entrer dans la salle même où nous traçons ces lignes, tenant dans sa main une énorme pierre que venait de lui lancer l'émoult qui rugissait au dehors. C'était le jour où, dans l'ancien Hôtel du gouvernement, il reçut l'adresse d'adhésion et de sympathie des chambres après l'incendie du parlement.

LORD DERNY.—Je ne puis, en parlant des traités conclus avec la Chine et avec le Japon, m'empêcher d'exprimer la profonde admiration que m'a inspirée la manière à la fois ferme, conciliante et courageuse avec laquelle Lord Elgin s'est acquitté de la mission, si difficile, qui lui avait été confiée [Applaudissements]. J'ai d'autant plus lieu de me réjouir de ce que Lord Elgin, nommé par mon prédécesseur à ce poste important, l'a rempli avec tant d'habileté, que j'ai eu l'honneur de produire ce noble lord à la vie publique en le nommant d'abord gouverneur de la Jamaïque, à la place de Sir Charles Metcalfe, et ensuite gouverneur du Canada.

LORD GREY.—J'en demande bien pardon au noble lord; mais je revendique cet honneur [on rit]. Lord Elgin n'avait pas encore donné sa démission comme gouverneur de la Jamaïque lorsque j'en traitai au ministère; et il n'avait pas été parlé de sa nomination au gouvernement du Canada quelque temps après.

LORD DERNY.—Je serais bien fâché d'ôter au noble lord une partie quelconque du mérite qui lui revient; mais je sais que Lord Elgin s'adressa à moi pour recevoir ses instructions, peu de temps avant son départ. Sans doute qu'il n'était pas encore gouverneur du Canada lorsque je remis mon portefeuille; mais il était alors parfaitement ent-ndu qu'il serait nommé.

LORD GREY.—Permettez-moi de dire qu'avant que le noble lord laissât le ministère, il était parfaitement connu, en effet, que Lord Metcalfe était tellement malade qu'il ne pourrait rester longtemps à la tête des affaires du Canada; mais il ne fut rien fait pour désigner son successeur. M. Gladstone nomma le Général Cathcart, administrateur, et, six mois après que Lord Grey eût laissé le ministère, Lord Elgin était encore gouverneur de la Jamaïque, et il n'était point question de le retirer de ce poste. Lorsque je pris possession du bureau des colonies, l'état des affaires du Canada exigeait que le gouvernement civil et le gouvernement militaire fussent divisés, et Lord Elgin fut nommé gouverneur.

LORD DERNY.—Que je me trompe ou non, cela ne diminue en rien le plaisir que j'éprouve à rendre compte de la manière dont Lord Elgin s'est acquitté de sa mission. [Econtez! Econtez!]

Au moment de terminer, la maille d'Europe nous apporte des journaux et des lettres qui représentent la guerre comme imminente.

L'Autriche arme avec précipitation; le sentiment national des populations allemandes est surexcité et personne ne paraît croire au succès possible de la mission de Lord Cowley à Vienne, laquelle est cependant la dernière planche de salut. Toutefois, un article du *Moniteur* très conciliant, et la démission du Prince Napoléon ont fait hausser les fonds à Paris, mais n'ont point inspiré la même confiance à Londres. On plaisante de tout en France; les événements les plus graves ont leurs mots obligés. A un bal costumé qui faisait partie des fêtes données à la jeune princesse Napoléon, il se trouvait deux personnages alégoriques, la "*Paix*" et la "*Guerre*". La Paix est née d'offrir son rameau d'olivier traditionnel à la princesse Clothilde, laquelle aurait dit: "*Je l'accepte avec plaisir, mais je ne réponds de rien*". La Guerre aurait présenté sa lance à un général, qui aurait dit: "*C'est mon métier, mais un seul oiseau ne fait pas le printemps*".

La nouvelle la plus grave et la plus alarmante que nous ayons, c'est l'évacuation des Etats Romains par l'armée française. Si l'on en croit les journaux, ce serait là un effet de brochure. Celle qui a pour titre "*Napoléon III et l'Italie*" aurait tellement irrité le gouvernement papal, que le cardinal Antonelli aurait de suite notifié au gouvernement français que l'occupation n'était plus nécessaire. La cessation de l'occupation française amènera nécessairement le départ des troupes autrichiennes; et l'on a toutes les raisons de craindre qu'il n'éclate une insurrection, que les troupes papales seraient insuffisantes à réprimer. A ce point de vue, il paraîtrait même que le départ des troupes françaises serait beaucoup plus prompt que ne le désirait le gouvernement romain. On pensait avoir le temps de se procurer quelques renforts de Naples ou de l'Espagne. On prête à l'Empereur le mot suivant: "*Puisque l'on n'a à Rome que de l'ingratitude pour tout ce que la France a fait, je me bâte d'obéir, et je laisserai le Pape à la garde de Dieu*". Nous espérons que ce trait est apocryphe. Louis Napoléon a joué jusqu'ici, d'une manière toute visible, de la protection divine. Si, en retour, Dieu l'abandonnait à lui-même, lequel serait le plus à plaindre, le Pape ou l'Empereur?